



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de SAINT-PAUL DE VARCES

**OBJET : Désignation du référent communal pour la réforme de
l'apostille et de la légalisation**

Le maire de Saint-Paul de Varcès,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Marie PLANO, Fonctionnaire territorial, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Madame Marie PLANO, fonctionnaire territorial, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Article 2 : La référente aura pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait à Saint-Paul de Varcès, Le 17 avril 2026

Le Maire, Cécile CURTET

Notifié à l'agent le : 20 avril 2026

Signature :

